



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 22 septembre 2025

Le Vingt-Deux Septembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	/
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHÉ Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : RESTIF Vincent (Pommerieux), VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBÉ Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), CHAZÉ Monique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GAULTIER Patrick (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Vincent RESTIF a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Maurice RADÉ a donné pouvoir à BÉZIER Florence

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à GAUBERT Jean-Eudes

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUEBRIANT désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-09/137 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Séance du : 22 septembre 2025

OBJET 2025-09/137 : EAU ET ASSAINISSEMENT

MARCHÉ DES ESSAIS DE CONTRÔLE TRAVAUX

M. Richard CHAMARET, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, informe le conseil communautaire que depuis 2024, le Pôle Eau & Assainissement, et plus particulièrement le service Études Travaux, utilise les différents marchés dits « d'Accord Cadre » pour réaliser les travaux de rénovation en lien avec la programmation annuelle.

Ces marchés portent sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement eaux usées et d'eaux pluviales urbaines (canalisations, regards, branchements) et les ouvrages associés. Ils ont été conclus pour une durée maximale de 4 ans (2024 à 2027).

Afin de s'assurer de la qualité d'exécution des travaux conformément à la réglementation en vigueur, le Pôle Eau & Assainissement fait procéder à différents contrôles par des entreprises ou des prestataires. Ceux-ci visent à fournir des éléments d'aide à la décision et permettent l'acceptation ou le refus dans le cadre de la procédure de la réception des travaux réalisés.

Ces contrôles sont pour l'instant réalisés sur devis lors des différentes opérations de travaux. La plupart du temps, ce sont les mêmes prestataires qui répondent d'une opération sur l'autre. Néanmoins, le processus de consultation systématique et sur devis nécessite une anticipation afin de ne pas retarder le contrôle et donc des suites à donner quant à la décision de réception.

Le Pôle Eau & Assainissement souhaite à la fois rationaliser et simplifier le système en proposant de procéder à une consultation qui permettra de disposer d'un accord cadre afin de réaliser les différentes prestations sur la période 2026 à 2029.

Ces prestations sont les suivantes :

- Inspections visuelles ou télévisuelles des réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) existants ou neufs,
- Essais d'étanchéité et de pression sur les réseaux neufs d'eaux usées et unitaires,
- Contrôles de compactage sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécutions des prestations, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le Pôle Eau & Assainissement.

L'estimation a été effectuée grâce aux ratios des prestations réalisées au cours des années précédentes et a permis d'établir une projection et une répartition pour chaque budget concerné. Cela représente un total maximum de 320.000 € HT (soit 80.000 € HT/an).

Sur proposition du Conseil d'exploitation du 2 septembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 45

Votants : 49 (par le jeu des pouvoirs)

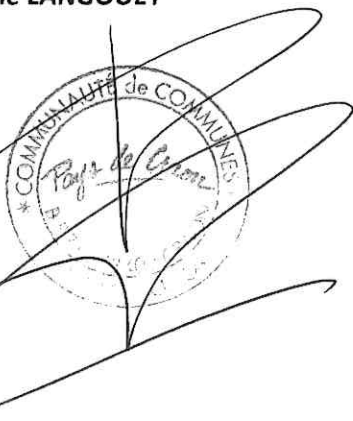
A L'UNANIMITÉ (49 votants)

⇒ **VALIDE** le lancement d'une consultation en appel d'offres pour un marché d'essais de contrôle travaux pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant maximum de 320.000 € HT ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer le marché à venir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/09/2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250922-DELIB202509137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Affichage : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

